

**DEMANDE DE PROPOSITIONS
REQUEST FOR PROPOSAL**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
RETURN BIDS TO:**

Réception des soumissions — TPSGC / Bid

Receiving — PWGSC
11, rue Laurier / 11 Laurier St.
Place du Portage, Phase III
Noyau 0B2 / Core 0B2
Gatineau (Québec) K1A 0S5

N° de fax — Bid FAX No 819-997-9776

À l'attention de : Rosemary Asgill-Cummins, DAP 5-2-7

N° de l'invitation — Solicitation No
W8485-173811/A

Proposition à : Défense nationale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**L'invitation prend fin —
Solicitation Closes**

À — at 14 h, HNE

Le — on 15 novembre 2016

Titre/Title Pièces de rechange pour aéronefs CF-188	N° de l'invitation — Solicitation No W8485-173811/A	
Date de l'invitation — Date of Solicitation 03 octobre 2016		
Adresser toutes questions à — Address Enquiries to Rosemary.Asgill-Cummins@forces.gc.ca		
N° de téléphone — Telephone No. s.o.	N° de fax — Fax No s.o.	
Destination Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre Dame Est Montréal (Québec) H1N 3R9 CANADA		Ministère de la Défense nationale 7 DAFC 195 th Ave. et 82 nd St. Bâtiment 236 Edmonton (Alberta) T5J 4J5 CANADA

Directives :

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Livraison demandée — Delivery required Dès que possible	Livraison proposée — Delivery offered
Raison sociale et adresse du fournisseur — Vendor Name and Address	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) — Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) Nom/Name _____ Titre/Title _____ Signature _____ Date _____	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN.....	3
1.3 COMPTES RENDUS.....	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 DIRECTIVES, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	6
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN.....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT.....	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	9
6.8 ATTESTATIONS.....	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	10
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	10
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	10
6.13 CONDITION DU MATÉRIEL – CONTRAT.....	11
6.14 EXIGENCE D'EMBALLAGE UTILISANT LA SPÉCIFICATION D-LM-008-036/SF-000.....	11
6.15 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION / RENDEZ-VOUS DE LIVRAISON.....	11
6.16 PIÈCES DE RECHANGE D'AVION MILITAIRE – DOCUMENTATION SUR LA NAVIGABILITÉ.....	13
ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES.....	14

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité liée au présent besoin.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit à l'annexe A, Détails des articles.

1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent présenter leur demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Les renseignements peuvent être fournis par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Directives, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions désignées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre figurent au Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04), Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause B1000T (2014-06-26) du *Guide des CCUA*, Condition du matériel – Présentation des soumissions

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de SPAC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – En période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient demeurer sans réponse.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent présenter chacune de leurs questions de la façon la plus détaillée possible afin de permettre au Canada de fournir des réponses précises. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque élément pertinent. Les éléments affichant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf lorsque le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande aux soumissionnaires de préparer leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique en trois (3) exemplaires papier

Section II : Soumission financière en trois (3) exemplaires papier

Section III : Attestations en trois (3) exemplaires papier

Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre partie de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation qui correspond à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a émis une politique qui oblige les ministères et les organismes fédéraux à prendre les mesures nécessaires pour intégrer les considérations environnementales au processus d'approvisionnement, conformément à la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches, ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Clause [C3011T](#) (2013-11-06) du *Guide des CCUA*, Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées en fonction de l'ensemble des exigences de la demande de propositions, y compris les critères des évaluations technique et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article » à l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Clause [A0222T](#) (2014-06-26) du *Guide des CCUA*, Évaluation du prix – Soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Instructions destinées aux soumissionnaires ou aux entrepreneurs

Clause [A0069T](#) (2007-05-25) du *Guide des CCUA*, Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et d'autres renseignements.

Les attestations que les soumissionnaires fournissent au Canada peuvent être vérifiées à tout moment. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou celle du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le fait de ne pas répondre et de ne pas coopérer relativement à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante rendra la soumission non recevable ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si l'une ou l'autre de ces attestations ou l'un ou l'autre de ces renseignements supplémentaires demandés n'est pas fourni, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour les fournir. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée irrecevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms

Les soumissionnaires qui sont incorporés, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir une liste complète des noms de personnes qui occupent actuellement les postes de directeurs au sein de l'entreprise du soumissionnaire.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, y compris ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaires.

Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que lui-même et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise ne figure pas sur la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du **Programme de contrats fédéraux (PCF)** (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/index.page?&_ga=1.98924055.861344342.1423748565) disponible sur le site Internet de **Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) – Travail**.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou celui de tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure sur la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée **du PCF** au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Aucune exigence relative à la sécurité ne s'applique au présent contrat.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les éléments indiqués à l'annexe A, Détails des articles.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par SPAC.

6.3.1 Conditions générales

La clause [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales – Biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus le plus rapidement possible.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Rosemary Asgill-Cummins
Titre : Agente de négociation des contrats
Ministère de la Défense nationale (MDN)
Division : DGGPEA
Adresse : 101, promenade Colonel-By Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : _____
Adresse électronique : Rosemary.Asgill-Cummins@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour ce contrat est :

Nom : _____
Fonction : _____
Ministère de la Défense nationale
Direction : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Adresse électronique : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, ce dernier ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat approuvée par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Adresse électronique : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé le prix unitaire ferme indiqué dans l'annexe A (_____ \$). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause H1000C (2008-05-12) du *Guide des CCUA*, Paiement unique.

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA sur les paiements

Clause C2000C (2007-11-30) du *Guide des CCUA*, Taxes – Fournisseurs étrangers
Clause C2605C (2008-05-12) du *Guide des CCUA*, Droits de douane et taxes de vente du Canada – Entrepreneur établi à l'étranger

6.6.4 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'instrument de paiement électronique suivant :

Échange de données informatisées (EDI)

6.7 Instructions relatives à la facturation

Clause H5001C (2008-12-12) du *Guide des CCUA*, Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient terminés.
2. Les demandes doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement, tel que décrit à la section « Détails de l'article » de l'annexe A.

Ministère de la Défense nationale
DAFC Montréal
C.P. 4000, succ. K
À L'ATTENTION DE : 25 DAFC – SECTION DE LA RÉCEPTION
Montréal, Québec H1N 3R9
Canada

ET

Ministère de la Défense nationale
7 DAFC
À l'attention de : 7 DAFC – Section de la réception
195th Avenue et 82nd Street
Building 236
Edmonton (Alberta) T5J 4J5
Canada

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
 - c. À LA LIVRAISON, un (1) exemplaire avec les détails d'expédition doit être envoyé par courriel à :

xxxxx.xxxx@forces.gc.ca
Ministère de la Défense nationale
DGGPEA/DOA x-x-x-x
101, promenade Colonel-By Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de : Xxxxx Xxxxx

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission et la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires à fournir constituent des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne respecte pas une attestation ou qu'il ne fournit pas les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate qu'il a fourni, sciemment ou non, de fausses attestations, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) le numéro de contrat du MDN : W8485-173811;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- c) l'annexe A, Détails des articles;
- d) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

6.11 Contrat de défense

Clause [A9006C](#) (2012-07-16) du *Guide des CCUA*, Contrat de défense

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause [A0300T](#) (2015-07-03) du *Guide des CCUA*, Pièces de rechange d'avion militaire – Condition et attestation des articles finaux à livrer

Clause [A0301C](#) (2007-05-25) du *Guide des CCUA*, Pièces de rechange d'avion militaire – Conservation des registres

Clause [B7500C](#) (2006-06-16) du *Guide des CCUA*, Marchandises excédentaires

Clause [D2000C](#) (2007-11-30) du *Guide des CCUA*, Marquage

Clause [D2001C](#) (2007-11-30) du *Guide des CCUA*, Étiquetage

Clause [D5510C](#) (2014-06-26) du *Guide des CCUA*, Autorité de l'assurance de la qualité (ministère de la Défense nationale) – Entrepreneur établi au Canada

Clause [D5515C](#) (2010-01-11) du *Guide des CCUA*, Autorité de l'assurance de la qualité (ministère de la Défense nationale) – Entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

Clause [D5604C](#) (2008-12-12) du *Guide des CCUA*, Documents de sortie (ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger

Clause [D5605C](#) (2010-01-11) du *Guide des CCUA*, Documents de sortie (ministère de la Défense nationale) – Entrepreneur établi aux États-Unis

Clause [D5606C](#) (2012-07-16) du *Guide des CCUA*, Documents de sortie (ministère de la Défense nationale) – Entrepreneur établi au Canada

Clause [D5620C](#) (2012-07-16) du *Guide des CCUA*, Documents de sortie – Distribution

Clause [D5540C](#) (2010-08-16) du *Guide des CCUA*, Norme ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)

Clause [G1005C](#) (2016-01-28) du *Guide des CCUA*, Assurance – Aucune exigence particulière

6.13 Condition du matériel – Contrat

Clause B1006C (2014-06-26) du *Guide des CCUA*, Condition du matériel – Contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, du devis et du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.14 Exigence d'emballage utilisant la spécification D-LM-008-036/SF-000

Clause D3018C (2014-09-25) du *Guide des CCUA*

L'entrepreneur doit préparer l'article numéro 74A410804-1009 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 74A410804-1009 à raison d'une unité (1) par paquet.

6.15 Instructions d'expédition / rendez-vous de livraison

6.15.1 Clause du Guide des CCUA D0035C (2010-01-11), Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger.

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ (*insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur*) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé aux États-Unis (É.-U.) :
Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN:
 - a. le numéro du contrat;
 - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c. la description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;

- f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause [C2608C](#) du [clauses et conditions uniformisées d'achat](#)) ou une copie du formulaire C11 [Facture des Douanes Canadiennes](#) (PDF 429Ko) - ([Aide sur les formats de fichier](#)), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
 - g. les codes de la « [Schedule B](#) » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
 - h. le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
 - i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du [Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

6.15.1 Clause du Guide des CCUA [D0037C](#) (2016-01-28) Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ (**Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur**) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais)

Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel ILHQOttawa@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - a. le numéro du contrat;
 - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c. la description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. les détails complets sur les marchandises dangereuses/produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du [Règlement sur le transport des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

6.16 Pièces de rechange d'avion militaire – Documentation sur la navigabilité

Clause [D9010C](#) (2015-02-25) du *Guide des CCUA*

L'entrepreneur doit fournir, pour chaque unité, la documentation sur la navigabilité ci-après en l'insérant dans l'emballage interne ou en la joignant aux biens fournis :

Certificat de conformité et bordereau d'emballage.

ANNEXE A Détails des articles

Article	Description	Date de livraison proposée par le soumissionnaire	Adresse d'expédition	Prix unitaire ferme	Quantité ferme	Prix unitaire ferme, tout compris, FAB Destination	Coût total de l'article
1	<p>TIGE, PISTON, VÉRIN DE COMMANDE LINÉAIRE</p> <p>NNO : 1650-01-213-2252</p> <p>N° de pièce : 74A410804-1009</p> <p>NSCM/CAGE : 76301</p> <p>OU ÉQUIVALANT <i>(s'il y a lieu)</i> Si le soumissionnaire offre un équivalent, il doit préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce offert • Nom du fabricant 		<p>Ministère de la Défense nationale</p> <p>25 DAFC MONTRÉAL</p> <p>6363, rue Notre Dame Est Montréal (QC) H1N 3V9 Canada</p> <p>À l'attention de : Section de la réception</p>	EA	5		
2	<p>TIGE, PISTON, VÉRIN DE COMMANDE LINÉAIRE</p> <p>NNO : 1650-01-213-2252</p> <p>N° de pièce : 74A410804-1009</p> <p>NSCM/CAGE : 76301</p>		<p>7 DAFC Section de la réception</p> <p>BFC Edmonton 195th Ave. et 82nd Street Bâtiment 236 Edmonton (AB) T5J 4J5 Canada</p>	EA	5		
<p>TOTAL (FAB DESTINATION : DROIT DE LIVRAISON PAYÉ ET FRAIS DE TRANSPORT INCLUS)</p>							_____ \$
<p>Taxes applicables</p>			<p>Indiquer les montants pertinents</p>			<p>TPS : _____ \$</p> <p>TVH : _____ \$</p> <p>TVP : _____ \$</p>	

ANNEX A – Line Item Details

Item	Description	Bidder's Proposed Delivery Date	Destination	Unit of Issue	Firm Quantity	All-Inclusive Firm Unit Price, FCA	Total Item Cost
1	ROD, PISTON, LINEAR ACTUATING CYLINDER NSN: 1650-01-213-2252 Part No: 74A410804-1009 NSCM/CAGE: 76301 OR EQUIVALENT (<i>if applicable</i>) If offering an equivalent, the Bidder must specify the following: <ul style="list-style-type: none"> • P/N offered; and • Name of Manufacturer. 		Department of National Defence 25 CFSD RECEIPTS SECTION 25 CFSD 6363 Notre Dame St E Montreal, QC Canada H1N 2E9	EA	5		
2	ROD, PISTON, LINEAR ACTUATING CYLINDER NSN: 1650-01-213-2252 Part No: 74A410804-1009 NSCM/CAGE: 76301 OR EQUIVALENT (<i>if applicable</i>) If offering an equivalent, the Bidder must specify the following: <ul style="list-style-type: none"> • P/N offered; and • Name of Manufacturer. 		Department of National Defence 7 CFSD RECEIPTS SECTION CFB EDMONTON 195 AVE & 82 STREET BLDG 236 EDMONTON, AB, T0A 2H0 CANADA	EA	5		
TOTAL (MUST BE FCA: DELIVERY DUTY PAID AND TRANSPORTATION FREE OF CHARGE)							\$ _____
Applicable Taxes			Insert amount as			GST: \$ _____ HST: \$ _____ PST: \$ _____	